

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1055 :

Bois d'Olives (NPNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition n°16 21 15 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°4

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
0732107401644070221-23-1055-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Affaire n°23/1055 : Bois d'Olives (NPNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition n°16 21 15 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°4.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 15 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR ainsi que l'annexe financière annexée et dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Biens concernés par l'acquisition :

Section	Adresse du bien	Superficie cadastrale totale
IE n°4	30 Rue Hippolyte Piot (97432)	779 m ²

- Zonage PLU approuvé : U2
- Propriétaire : Mr Alain Marcel RIFOSTA (nu propriétaire), Mme Raymonde Ginette BELLO épouse RIFOSTA et Mr Marcelin RIFOSTA (usufruitiers)
- Nature du bien : encombrée de ruines et d'une construction à usage d'habitation en dur sous tôle, libres de toute occupation et location

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 245 000 € FAI (en référence à l'avis de France Domaine en date du OSE 2022-97416-85958 en date du 16 décembre 2022).

Destination du bien : Equipement public dans le cadre du NPNRU2 de Bois d'Olives

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F.R
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 4 échéances
- . Taux de portage : 0.75 % HT par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 15 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR).
- **DE L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 15 ainsi que l'annexe financière ci annexées et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE SAINT-PIERRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1055-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023